Image not found or type unknown

Heritage de ma mère décédé avant grand mère

Par **Benchaib ali**, le **15/04/2017** à **14:59**

Bonjour maître
Voilà notre mère est décédé avant notre grand mère est ce que ont hérite de ce qu'a laissé ma grande mère ou non ?
Mes deux oncles nous ont dit qu'ont a pas le droit parce que notre mère est morte avant notre grande mère
Merci bcp
Cordialement

Par **tomrif**, le **15/04/2017** à **15:31**

bonjour,
il semble que votre grand-mère a eu 3 enfants, alors ses biens sont divisés en 3, et un de ces tiers revient à vous et à vos frères et sœurs.
ce que disent vos oncles est donc faux.

Par **Benchaib ali**, le **15/04/2017** à **18:25**

Merci pour votre réponse rapide
Comment valoir nos droits
Oui effectivement ma grand mere a eu trois enfants deux frere et notre mere .
Des le premier jour de la mort de notre grande mere ils nous ont dit que vous n'avez aucun droit soit disant que notre mere est décédé avant notre grand mere
Ps: je précise que ça ce passe en algerie
Est ce que je peu vous contactez avec une messageries privé cordialement maitre

Par **Benchaib ali**, le **17/04/2017** à **11:21**

Urgent , ont viens découvrir un héritage qui appartiens à ma grand mère , qui a laissé un fils et une fille , l'une d'elle est ma mère qui est décédée avant ma grand mère, d’après le code de la famille de 84 article 169 parle de ce cas précis, le problème est sur l'interprétation de cet

articl qui pose problème, car y a des juristes qui interprètent cet article en disant que ce cas la, concerne uniquement les enfants du père décédé avant grand père ou grand mère , en d'autre terme les enfants de la mère qui décédé avant la grand père ou grand mère n'ont pas le droit à l'héritage. ma question est ce que c vrais ou pas ?

Par **janus2fr**, le **17/04/2017** à **12:27**

Bonjour,
Vous êtes sur un forum juridique français. Les réponses y sont données selon le droit français. Votre question semble porter sur le droit algérien. Je doute que vous obteniez des réponses fiables ici.
Cordialement...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés